



## Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

### Réunion du Lundi 24 octobre 2022.

Président : M. Pierre LONGERE.  
Présente : Mme Abtisse HARIZA.  
Excusé : M. HERMEL

#### CANDIDATURES A L'ORGANISATION DES FINALES LAuRAFoot

La Commission Régionale des Coupes lance un appel à candidatures pour l'organisation des **FINALES des coupes régionales FEMININE et MASCULINE « LAuRAfoot » le SAMEDI 10 JUIN 2023.**

Le club candidat doit disposer d'un terrain classé en T3 ou T4 (minimum) avec éclairage homologué, 4 vestiaires, d'une tribune ainsi que d'une salle de réception.

Le club choisi se voit attribuer les différentes recettes.

Les candidatures doivent être adressées à la Commission Régionale des Coupes avant le **15 décembre 2022**. La décision sera validée par le Bureau Plénier, courant Janvier 2023.

#### COUPE DE FRANCE 2022/2023

- 7<sup>ème</sup> tour : les 29 et 30 octobre 2022 (entrée des clubs L2).
- 8<sup>ème</sup> tour : les 19 et 20 novembre 2022.

INFOS 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Tours : 18 joueurs peuvent être inscrits sur la feuille de match à compter du 7<sup>e</sup> Tour. Il peut être procédé au changement de CINQ (5) joueurs au cours du match en 3 séquences au maximum :

#### EQUIPEMENTS

Le port des équipements fournis par la FFF est **OBLIGATOIRE**. Aucun équipement ne sera fourni pour les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> tours.

#### COUPE LAuRAFoot SENIORS 2022/2023

3<sup>ème</sup> tour : le 30 octobre 2022.

Sont exemptés de ce 3<sup>ème</sup> tour, les clubs suivants :

CLUBS EXEMPTS DU 3 <sup>ème</sup> Tour	
LYON FC (R 2)	Retard championnat
ISSOIRE US (R 2)	Retard championnat
AURILLAC FC (R 1)	Retard championnat
ENT NORD LOZERE (R 2)	Retard championnat

SUD LYONNAIS F 2013 (R 2)	Retard championnat
VOLVIC CS (R 1)	Retard championnat
LA TOUR ST CLAIR FC (R 2)	Retard championnat
CHABEUIL FC (R 2)	Retard championnat
O. VALENCE (R 1)	Retard championnat
YTRAC FOOT (R 2)	Retard championnat
FIRMINY INSERSPORT (R 2)	Retard championnat
RIOM FC (R 1)	Retard championnat
ST CHAMOND FOOT (R 2)	Retard championnat
VICHY RC (R 1)	Retard championnat
ECHIROLLES FC (R 1)	Finaliste LAuRAfoot 2021
VELAY FC (R 1)	Coupe de France
ROCHE ST GENEST FC (R 2)	Coupe de France
COURNON FC (R 2)	Coupe de France
SAVIGNEUX MONTBRISON (R 2)	Coupe de France
THIERS SA (R 1)	Coupe de France
VENISSIEUX FC (R 1)	Coupe de France
ES TARENTEISE (R 2)	Coupe de France
CREST AOUSTE (R 2)	Coupe de France
FC RHÔNE VALLEES (R 1)	Coupe de France

Les rencontres seront visibles sur le site internet de la Ligue rubrique « compétitions » puis rubrique « coupes ».

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire (hormis la finale) : du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu. (Décision du bureau plénier du 05/09/2022).

## **COUPE DE FRANCE FEMININE 2022/2023**

---

- 4<sup>ème</sup> Tour : Les rencontres seront visibles sur le site internet de la Ligue rubrique « compétitions » puis rubrique « coupes ».

**INFORMATION IMPORTANTE** : les 8 équipes éliminées lors de ce 4<sup>ème</sup> et dernier tour régional joueront le WE du 6 Novembre 2022 en Coupe LAuRAFoot (voir ci-dessous) :

**Règlements** Coupe de France Féminine :

FMI : l'utilisation de la FMI est obligatoire et transmise dès la fin de la rencontre.

Du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

**Article 8.2 – Désignation des clubs « recevant »** pour les tours suivants :

- 1) la rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-après.
- 2) Par dérogation au Règlement de la Coupe de France Féminine de la FFF, si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au moins à un niveau en dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son installation.
- 3) Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième se situe dans la même division et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.
- 4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés, la règle du premier club tiré est applicable. Si les deux adversaires étaient exempts, application des paragraphes 1 et 2 ci-avant.

**Article 9 – Classification des terrains** : A partir du **3ème tour et jusqu'à la fin de la phase régionale**, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum en niveau **T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum**. A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée. Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire, à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée. Si aucun des deux clubs ne dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée, c'est le premier tiré qui recevra.

## NOTICE INFORMATION DE LA COMPETITION :

En ligne sur le « Portail des Officiels ».

## COUPE LAuRAFoot FEMININE 2022/2023

**INFO** : Les rencontres du 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe LAuRAFoot Féminine se joueront les WE des 5/6 novembre 2022 pour les matchs ou se trouvent des clubs de District et/ou de R2 F et le WE du 20 novembre 2022 pour les matchs ou se trouvent des clubs de R1 F.

Les rencontres sont :

Rencontres du 1er tour COUPE LAuRAFoot FEMININE				
N° match	RECEVANT		VISITEUR	
	N° club	NOM Club	N° club	NOM Club
1	581811	BAINS ST CHRISTOPHE	508749	ST FLOUR US
2	554336	LE PUY F 43 AUV. 2	500080	O. LYONNAIS 2
3	580563	AURILLAC FC	535789	CLERMONT FOOT 2
4	525985	CLERMONT ST JACQUES	541847	ALLY MAURIAC
5	508408	ANDREZIEUX BOUTHEON FC	748304	YZEURE ALLIER AUV. F 2
6	560850 ou 519579	GP F.CHADRAC BRIVES ou ST MARTIN EN HAUT AS	504775	L'ETRAT LA TOUR SP.
7	506258 ou 520784	DOMERAT AS ou ST JULIEN CHAPTEUIL	500225	AS ST ETIENNE 2
8	564196	GF MYF BESSAY F.	510828 ou 521798	CEBAZAT SP ou ST ETIENNE FC
9	564205 ou 505605	SORBIERS TALAUDIERE ou LYON FC	541895	PONTCHARRA ST LOUP
10	760278 ou 523341	GRENOBLE UC ou ES GENAS AZIEU	580949	GF DU DAUPHINE
11	581459	CHAMBERY SAVOIE FOOT	500324 ou 550008	US ANNEMASSE ou CHASSIEU DECINES FC

12	590385	SC BRON TP	504281	F. BOURG. P ou O. VALENCE
13	504511	US LA MOTTE SERVOLEX	551562 ou 528571	HTE TARENTEISE FC ou ST ROMAIN LA SANNE
14	504316	AS DONATIENNE	504261	PIERRELATTE ATOM'S SP
15	582664	THONON EVIAN GD GENEVE F.C. 2	590133	FC CHERAN
16	581373	SC MILLE ETANGS	560196	FOOT 3 RIVIERES
17	551005	FC CHAMBOTTE	504259	FC ANNECY
18	522340	US ANNECY LE VIEUX	516884	BOURGOIN JALLIEU FC
19	540737	ESSOR BRESSE SAÔNE	700167	CALUIRE F.F 68
20	504692	AS ST PRIEST	546946	GRENOBLE F. 38 2
21	547504	RIORGES FC	560780	GOAL F. CHAZAY
22	546317	CHAPONNAY MARENNES F.C.	561992	RHONE CRUSSOL 07
23	520730	FELINES ST CYR	580873	ES NORD DROME
24	580984	SUD LYONNAIS F. 2013	504278	FCO FIRMINY INSERSPORT

## COURRIERS RECUS :

---

**Réunion sécurité 7è T/CF** : FC Vénissieux (mardi 25 octobre 2022).

**CR Règlements** : Notification rencontre 5ème Tour Coupe de France. : F.C. Rhône Vallées – Ent. Crest Aouste.

**FFF** : Situation des clubs qualifiés pour le 7ème Tour/CF.

**FFF** : Retransmission TV : FC ANNECY vs DIABLES NOIRS DE COMBANI le samedi 29 octobre 2022 à 16h00.

Pierre LONGERE,

Abtisse HARIZA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance